



UN CHARGÉ DE  
MISSION POUR  
L'ARCHÉOLOGIE

# (1975 - 1985)



Il faut attendre 1976, avec l'entrée dans les services du Musée des Beaux-Arts (décembre 1975) d'un étudiant en archéologie (D. JOLY), pour voir se dérouler la première fouille de sauvetage d'ampleur (Place de la République - JOLY 1977). En 1977, l'État équipe sommairement un petit "dépôt de fouille" dans les locaux du Musée, rue du Cardinal Pie.

En 1978, la création de l'ADAUC (Association pour

le Développement de l'Archéologie Urbaine à Chartres), par D. JOLY et A. CHARTRAIN, donne aux étudiants et aux bénévoles intéressés par l'archéologie de leur ville, une indépendance d'action et de premiers subsides pour mettre au point un programme de recherche sur la ville. La première participation financière d'un aménageur à la recherche archéologique locale est enregistrée en 1978. Elle compte parmi les premières sur le territoire national. Par la suite, avec l'accord de la Ville et de la DRAC, l'ADAUC a sollicité presque systématiquement le concours des aménageurs pour financer les fouilles, préfigurant ainsi, plusieurs décennies à l'avance, les dispositions des lois qui institueront ce mode de fonctionnement.

Les premiers axes du programme de recherche en archéologie urbaine sont construits à partir d'une vingtaine d'opérations de fouilles et de surveillances menées exclusivement sur la périphérie de la ville antique, entre 1978 et 1982. Elles renouvellent notre connaissance de l'agglomération gallo-romaine, sensiblement plus étendue que la cité intra-muros de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, en particulier dans la vallée, sur la rive

droite de l'Eure et au sud du plateau principal. Après la réalisation d'un document de référence calqué sur les travaux de H. GALINIÉ et B. RANDOIN à Tours, "Les Archives du Sol à Chartres" (JOLY 1979), l'année 1981 voit se définir une zonation du territoire urbain en fonction de la topographie. Cette même année, la ville transforme le poste de D. JOLY en "chargé de mission pour l'archéologie", poste dont la durée de vie n'excédera pas quatre ans.

## L'ACTUALITÉ DU SERVICE ARCHÉOLOGIE

[Toutes les actualités](#)